

PARLEMENT DE WALLONIE

Antoine voudrait l'aide du Sénat

Le Parlement wallon travaille de plus en plus.

Mais ses moyens n'augmentent pas. André

Antoine voudrait un transfert de moyens du Sénat.

• Martial DUMONT

Le Parlement de Wallonie, via son président André Antoine (cdH), faisait hier son bilan annuel. Les chiffres parlants ? 7 commissions, une commission d'enquête (Publifin), 1 089 heures de réunion, 189 projets, propositions de décrets et résolutions, 2 386 questions orales, 5 366 questions écrites.

C'est clair : l'institution wallonne bosse de plus en plus. A fortiori depuis la 6^e réforme de l'État qui lui a refilé une série de compétences majeures entraînant un énorme surcroît de travail... mais sans moyens supplémentaires. Avec une dotation gouvernementale de quelque 57 millions d'euros par an, c'est tout juste si le Parlement est à l'équilibre.

« Et un élastique qui se tend, à force, on sait ce qu'il en advient », constate André Antoine.

D'autant, ajoute-t-il, que les élections communales vont encore entraîner de grosses dépenses supplémentaires : sur les 75 députés, 65 sont susceptibles de retourner dans leurs communes pour se mettre en conformité avec le très honni décret cumul. Résultat : des indemnités de sorties à payer aux parlementaires, des licenciements de collaborateurs, l'engagement d'autres. Bref le paquebot que représente le Parlement a bien du mal à se maintenir à flot budgétaire-

ment.

Trouver d'autres moyens

Le président du Parlement pose donc un constat : les moyens attribués au Parlement wallon ne sont pas en rapport avec l'ampleur et l'importance de sa tâche.

Mais alors, où aller chercher les moyens ? À la Fédération Wallonie Bruxelles ? Difficile, rétorque Antoine, d'envisager un transfert budgétaire sans relancer l'éternel débat sur la pertinence de l'échelon communautaire. Demander du bois de rallonge au gouvernement ? « Oui, mais on connaît la situation budgétaire », constate André Antoine. Qui rappelle néanmoins opportunément que certains députés devenus ministres (en l'occurrence le MR Jean-Luc Crucke) disaient encore il y a peu que « c'était l'heure des Parlements ». « Qu'ils le montrent alors », ajoute le président du Parlement.

De l'aide du Sénat ?

Mais s'il est un lieu d'où pourraient provenir des moyens complémentaires, notamment humains, c'est certainement... du Sénat.

« Loin de nous l'idée de remettre en cause l'existence du Sénat ni son travail, estime le greffier du Parlement, Frédéric Janssens. Mais il faut reconnaître que dans la loi spéciale votée dans le cadre de la 6^e réforme de l'État, il manque un

morceau. » Traduisez : quand le Sénat a été réformé et que des compétences ont été envoyées vers les Régions, le Sénat a, lui, gardé tous ses moyens alors que son travail a été singulièrement revu à la baisse.

Les chiffres sont d'ailleurs clairs selon lui : une centaine de personnes sont au service du Parlement contre plus de 300 au Sénat. ■

Defraigne : « Il a fait la fine bouche »

Pas contente la présidente du Sénat, Christine Defraigne (MR).

« Ou André Antoine arrête de pleurnicher. En 2014, au moment de la réforme, nous avons passé des accords de coopération avec tous les Parlements pour la mise à disposition de personnel. Tous, sauf un : le Parlement wallon. Ils ont voulu faire passer des examens à notre personnel bilingue. Nous, on a fait notre job : on est passé de 328 équivalents temps plein à 190, on a beaucoup de frais et on fait des économies partout. On a une gestion spartiate au Sénat. André Antoine aime les formules chocs et, en l'occurrence, populistes. Mais qu'il balaie avant tout devant sa porte et gère correctement ses deniers. »

M. Dum.